



MAURITANIE

Numéros utiles

Numéros utiles

Ambassade de France à Nouakchott:

- ▶ Tél.: [222] 529.96.99.
- ▶ Fax: [222]525.69.38.
- ▶ Site web : www.france-mauritanie.mr
- ▶ Mail : ambafrance.nouakchott-amba@diplomatie.gouv.fr

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Dernière Minute

Al Qaida au Maghreb Islamique a renouvelé, les 10 et 28 août derniers, ses menaces à l'encontre des autorités mauritaniennes. L'attaque intervenue le 15 septembre à Tourine, à 60 km à l'est de Zouerate, au cours de laquelle onze militaires et un civil mauritaniens ont été exécutés, confirme la réalité de cette menace.

Dans ce contexte, les consignes de prudence et de vigilance, notamment pour les déplacements à l'intérieur du pays, doivent être particulièrement respectées.

Sécurité

Après l'agression armée qui a coûté la vie à quatre touristes français dans la région d'Aleg (sud du pays), et en a grièvement blessé un cinquième, l'attaque d'une position militaire au nord du pays, et l'attentat contre l'ambassade d'Israël qui a fait trois blessés français, **il est fortement conseillé aux Français amenés à se rendre en Mauritanie d'être particulièrement vigilants et d'éviter tout voyage ou séjour isolé.**

Les visites professionnelles doivent se faire dans le respect des consignes ci-dessous :

- ▶ dans le cas d'un voyage d'affaires ou d'études, il convient de s'assurer concrètement que l'organisme ou la société hôte a prévu un accompagnement ou une protection. Dans tous les cas, il est avisé de se déplacer accompagné d'une personne de confiance connaissant les lieux.
- ▶ Limiter les déplacements hors agglomération et, en tout état de cause, respecter les règles de sécurité imposées par les partenaires mauritaniens pour les déplacements (escortes de police ou de gendarmerie le cas échéant)
- ▶ en ville, éviter les attroupements.

Il convient par ailleurs pour les personnes expatriées ou effectuant des séjours réguliers en Mauritanie de suivre les conseils suivants :

- Arrivée :

Pour de nombreux voyageurs, l'arrivée s'effectue par l'aéroport de Nouakchott. Il est vivement recommandé de signaler son arrivée de manière à être accueilli. Dans l'hypothèse où le voyageur ne peut être attendu, il est conseillé de réserver à l'avance une voiture de location avec chauffeur ou de prendre un taxi agréé. Des adresses de loueurs peuvent être fournies par les hôtels et les agences de voyage. Les mêmes précautions valent pour les autres aéroports d'accès (Atar, Nouadhibou).

Le seul point d'accès au territoire mauritanien à partir du territoire sous contrôle marocain est la route côtière qui mène à Nouadhibou, route où la sécurité est assurée. Les projets d'accès par d'autres itinéraires sont formellement déconseillés. L'intensification du trafic routier et les conditions de circulation (cf. paragraphe transports) conduisent à déconseiller formellement la conduite de nuit, cause d'accidents récents et tragiques ayant impliqué notamment des touristes.

- Hébergement :

Il est recommandé de séjourner dans les hôtels sécurisés dont les accès sont filtrés. L'ambassade de France dispose des informations sur ces hôtels. Il est suggéré, à l'arrivée, de se faire préciser les consignes de sécurité et de conserver les clés sur soi. En ville, les cambriolages se font de plus en plus fréquents et incitent à recommander l'embauche de gardiens pour les villas.

- Déplacements :

Il est conseillé d'éviter de prendre des habitudes dans les déplacements (varier les horaires). A Nouakchott: on peut s'y promener de jour dans les quartiers du centre, accompagné d'une personne de confiance connaissant les lieux. Hors nécessité professionnelle, il est déconseillé de se rendre dans les quartiers périphériques de la capitale. Les plages aux abords de Nouakchott ont été le lieu, ces derniers mois, de plusieurs agressions physiques, y compris en plein jour et à main armée. Il faut éviter de s'y rendre seul ou en couple.

En province: dans les grandes villes, mêmes conseils de prudence qu'à Nouakchott. Hors agglomération, les déplacements en groupe doivent être privilégiés et les déplacements de nuit proscrits.

La criminalité se développe dans les villes et notamment à Nouakchott.

Zones à aborder en convois seulement

- ▶ La piste traversant sur 10 km le no-man's land séparant le Sahara occidental de la Mauritanie. La circulation dans les deux sens y est libre depuis le 1er janvier 2000, sous réserve d'accomplir les formalités de passage (de 8h à 18h). **Les abords de cette piste sont minés et il est impératif de ne pas s'en écarter ;**

- Le quart nord-est du pays : zone désertique peu contrôlée, il est déconseillé de s'y rendre sauf nécessité professionnelle, et après avoir pris l'attache des autorités locales pour bénéficier d'une escorte.

Sécurité de la circulation en zone saharienne :

Pour toute sortie hors de la capitale, il est conseillé de se déplacer à deux véhicules, d'en vérifier l'état au préalable, de prévoir une réserve d'eau, de vivres et de carburant, d'avoir informé ses proches de sa destination et, le cas échéant, d'être accompagné d'un guide. Les moyens de communications satellitaires (valise Immarsat, téléphone de type Thuraya) peuvent être d'un grand secours.

Les routes sont généralement en bon état. Le recouvrement par le sable, la présence d'animaux, l'état des véhicules en circulation appellent cependant une vigilance particulière. Les 60 derniers kilomètres du tronçon Nouakchott-Boutilimit traversent un long relief dunaire et se caractérisent par une visibilité à éclipse et une bande bitumée étroite : les accidents y sont quotidiens et

d'autant plus meurtriers qu'il n'existe pas de dispositif public de secours. La circulation de nuit, en raison des éclairages de voiture souvent défectueux, est déconseillée.

Depuis octobre 2005, la nouvelle route entre Nouadhibou et Nouakchott est entièrement goudronnée. Elle est désormais pourvue, à mi-chemin (km 230), d'une aire aménagée (station service et cafétaria) étant précisé que les points d'appel d'urgence installés sur la route ne sont pas encore en service.

Toute organisation, impliquant un déplacement sur le territoire mauritanien dans des zones non sécurisées, est déconseillée.

Les organisateurs de rallyes aériens devront prendre en compte les risques liés à un environnement naturel hostile (vents de sable fréquents, variations thermiques fortes, terrain fait de dunes et de reliefs) les moyens techniques de guidage, d'atterrissage et d'assistance étant très limités. Il y a lieu de se rapprocher de l'Asecna (Tel : [222]525.38.38 - [222] 525.28.47) pour les consignes, plans de vols et transits au dessus du territoire mauritanien.

Pour les rallyes terrestres, motorisés ou à pied, il convient de requérir impérativement et avec un délai suffisant l'autorisation préalable du Ministère de l'Intérieur, direction de la réglementation.

Image et carte du pays - Régions déconseillées



Les régions formellement déconseillées sont indiquées en rouge. Les régions où les déplacements doivent être effectués en groupe et avec la plus grande vigilance sont indiquées en orange. Toute la zone frontalière nord comporte des risques de mines. Seule la piste côtière vers Nouadhibou a été déminée.

Transports

Infrastructure routière

L'état des routes est généralement bon.

Les 60 derniers kilomètres du tronçon Nouakchott-Boutilimit, qui traversent un long relief dunaire, se caractérisent par une visibilité à éclipse et une bande bitumée très étroite. Beaucoup de conducteurs ignorent le code de la route et le trafic de marchandise est intense. L'état des véhicules est généralement vétuste (défaillance des feux de signalisation). Les accidents sont quotidiens et d'autant plus meurtriers qu'il n'existe pas de dispositif public de secours.

Il faut faire attention au sable débordant sur la route (qui peut contraindre à quitter les couloirs de circulation), aux animaux, ainsi qu'aux taxis-brousse, souvent cause d'accidents. **Pour toutes ces raisons, il est formellement déconseillé de circuler de nuit, période pendant laquelle se produit la majorité des accidents mortels.**

Les voyageurs sont invités à se reporter à la rubrique "Conseils généraux de sécurité" au paragraphe portant sur la route entre Nouadhibou et Nouakchott (chapitre intitulé "Sécurité de la circulation en zone saharienne").

Pour toute sortie dans le désert, se déplacer de préférence à deux véhicules, vérifier l'état du véhicule, prévoir une bonne réserve d'eau, de vivres, et de carburant, être accompagné d'un bon guide, ne pas s'aventurer seul et informer sa famille ou ses amis de son itinéraire.

En cas d'accident prévenir la police pour établir le constat (s'il y a blessure ou mort d'homme, les responsables de l'accident sont gardés à vue jusqu'à la détermination par la justice des responsabilités). La souscription d'une assurance est obligatoire à l'entrée en Mauritanie. Lors d'un accident, il convient de s'assurer que le représentant de la compagnie d'assurance est présent.

La location d'un véhicule se fait normalement avec un chauffeur. En cas de panne, d'incident ou d'accident, celui-ci et la compagnie de location sont entièrement responsables. La pratique veut qu'en cas de location sans chauffeur, cette responsabilité rejaille sur le locataire.

Réseau ferroviaire

Le train de la SNIM, dans le Nord, qui transporte le minerai de Zouérate à Nouadhibou, accepte à son bord les voitures et les passagers.

Entrée / Séjour

Les modalités d'entrée et de séjour en Mauritanie sont les suivantes:

- ▶ Le visa d'entrée **préalable** est obligatoire pour les Français de passage et les personnes entrant pour la première fois en Mauritanie. Les visas sont délivrés par les autorités diplomatiques et consulaires mauritaniennes.
- ▶ Les personnes résidentes en Mauritanie (séjour de plus de trois mois) et munies d'une carte de séjour en cours de validité sont dispensées de visa pour leurs allées et venues, à conditions que leur séjour hors de Mauritanie ne dépasse pas six mois.
- ▶ L'importation et la sortie de devises étrangères sont légalement soumises à déclaration, ce qui nécessite la conservation des factures de change et d'achat.
- ▶ Toute entrée d'un véhicule est dorénavant soumise à la présentation d'un carnet de passage en douane. Ce document doit porter les logos de la Fédération internationale de l'automobile (F.I.A.) et de l'Alliance internationale du tourisme (A.L.T.), ainsi que les signatures et cachets de l'un de ces deux organismes. A défaut de ce titre, le dépôt d'une caution garantissant les droits et taxes réglementaires en cas de vente ou de cession du véhicule sera exigée par le bureau des douanes. Cette caution sera restituée au moment de la sortie effective du véhicule du territoire. Toute cession de véhicule est soumise à l'acquiescement de droits de douane. Le quitus correspondant doit être présenté à la sortie de Mauritanie.

Sans avoir levé cette réglementation, dans la pratique, les autorités mauritaniennes autorisent l'entrée des véhicules sur leur territoire national, après les avoir inscrits sur les passeports des propriétaires. Ces véhicules, ou, en cas de cession, les quitus correspondant, devront être présentés à la sortie du territoire (pour les instructions concernant les convois humanitaires ou

les transports de matériel se reporter à la fiche "Maroc"). En cas d'abandon du véhicule, il faut obligatoirement faire une déclaration au poste de police ou de gendarmerie le plus proche et garder un double de cette déclaration.

{Adresses des missions étrangères en France} (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Consulat général de Mauritanie à Paris, 89 rue du Cherche-Midi 75006 Paris. Téléphone : 01 45 48 23 88

Santé

Les voyageurs vers les zones frontalières avec le Sénégal voudront bien se référer au site de conseils aux voyageurs pour le Sénégal, rubrique "Santé".

Le climat en Mauritanie est particulièrement éprouvant à certaines périodes de l'année. Il est vivement conseillé aux personnes qui envisagent de se rendre en Mauritanie, notamment pour des randonnées dans le désert, de ne le faire qu'après consultation médicale, notamment pour les personnes âgées ou ayant des pathologies cardiovasculaires. Il leur est vivement conseillé de souscrire une assurance rapatriement auprès de leur agence de voyage. En cas d'accident grave, cette couverture s'avère indispensable pour permettre la mise en oeuvre rapide des procédures d'évacuation vers une unité de soin susceptible d'intervenir efficacement. Seules Nouakchott et Nouadhibou disposent d'une infrastructure et d'un personnel sanitaire en mesure de faire face à la plupart des urgences. La rareté des liaisons terrestres bitumées entre les régions et Nouakchott fait des rapatriements locaux des opérations risquées.

La Mauritanie n'est pas exempte de rage. Des chiens errants sont fréquemment signalés dans la capitale et sur la plage. Il est conseillé de ne pas s'en approcher.

Il est suspecté des cas de méningite sporadiques. Quant à l'hépatite A et la typhoïde, elles sont endémiques. Il est en conséquence conseillé aux voyageurs de se munir des vaccinations appropriées.

Les conditions climatiques qui prévalent actuellement en Mauritanie, notamment le long du fleuve Sénégal, et dans les zones encore humides, sont favorables à la pullulation des moustiques, agents vecteurs du paludisme et de certaines viroses graves. Lors de séjours dans les régions concernées, il est fortement recommandé de se protéger contre les piqûres de ces insectes, notamment par l'usage de moustiquaires, de répulsifs, d'insecticides et le port de vêtements couvrants entre le coucher et le lever du soleil.

De plus, la zoonose de la fièvre de la Vallée du Rift a été identifiée dans le sud mauritanien et peut se transmettre à l'homme par contact. La forte contamination du cheptel et des conditions éco-climatiques favorables à une extension de la maladie invitent à la plus extrême vigilance.

Paludisme :

Prévention du paludisme (malaria): maladie parasitaire transmise par les piqûres de moustiques qui impose le recours à des mesures de protection individuelle (sprays, crèmes, diffuseurs électriques, moustiquaires...) A ces mesures, doit s'ajouter un traitement médicamenteux adapté à chaque individu : il convient de s'adresser à votre médecin habituel ou à un centre de conseils aux voyageurs. Le traitement devra être poursuivi après le retour en France durant une durée variable selon le produit utilisé. Classification : zone 2

Numéros utiles

A NOUAKCHOTT

- ▶ Centre Hospitalier National : 525.21.35
- ▶ Hôpital Militaire : 525.70.15

A NOUADHIBOU

- ▶ Centro Asistencial del Instituto Social de la Marina : 5245.183
- ▶ Consul honoraire de France : M. Jean-Jacques Bernabe (Alliance Française de Nouadhibou - BP 217 - boulevard maritime - Nouadhibou - Tél. et fax : (222) 574.58.71

Pour de plus amples renseignements, consulter, par l'intermédiaire d'un médecin, le Comité d'Informations Médicales (CIMED) du Ministère des Affaires étrangères, Maison des Français de l'Etranger, 34, rue La Pérouse, 75775 Paris Cedex 16 tél. 01.43.17.70.90 ou le site de [l'Institut Pasteur de Lille](#)

Compléments

Législation locale

L'importation, la vente et la consommation d'alcool sont interdites en Mauritanie.

Les photos de bâtiments publics ou religieux ainsi que d'agents publics exposent leurs auteurs à des poursuites.

Divers

Il est recommandé de se munir d'espèces ou de travellers chèques. Les cartes visa et les chèques ne sont pas acceptés et il n'existe pas de distributeurs de billets.

Climat désertique chaud et sec.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.